

2022 - 143



## DÉCISION DU MAIRE AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Le Maire du BOUSCAT,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 28 mai 2020 confiant à Monsieur le Maire certaines attributions du Conseil Municipal pour la durée du mandat,

Considérant la nécessité, dans le cadre de l'accueil d'une Journée Défense et Citoyenneté et du Salon des Métiers en Uniforme,

### D É C I D E

Article 1<sup>er</sup> : la signature d'une convention avec l'Établissement du service national et de la jeunesse du sud-ouest, représenté par son directeur, Monsieur Grégory Chevillon.

Article 2 : La convention fixe les modalités d'accueil de la Journée Défense et Citoyenneté et d'un stand d'information du Service National (mise à disposition des locaux et appui logistique) le mercredi 19 octobre 2022, de 8h à 17h à La Source.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville du Bouscat le 20/10/22

Le Maire,

Patrick Bobet

143

